

# **Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI)**



**1ère réunion - 27 au 30 mars 2012 (Strasbourg, Agora, salle G03)**

**CDMSI(2012)003**

**Rapport abrégé  
(30/3/2012)**

Composition et répartition hommes/femmes : 78 participants dont 33 femmes (42%) et 45 hommes (58%).

La réunion était présidée par Andris Mellakauls (Lettonie). Au cours de cette réunion, le CDMSI

## **Pour décision du Comité des Ministres**

*Projet de mandat des groupes subordonnés au CDMSI*

- s'est accordé sur un projet de mandat pour un Comité d'experts sur les droits des usagers d'internet (MC-RIU) et pour le soumettre à l'adoption du Comité des Ministres (annexe I) ; le Bureau fera une proposition précise pour la composition du Comité selon les commentaires que les membres du CDMSI enverront avant le 16 avril ;

## **Pour information**

- a tenu un échange de vues avec le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe ;

*Elections*

- a élu Andris Mellakauls (Lettonie) Président et Maja Rakovic (Serbie) Vice-présidente, tous les deux pour un premier mandat d'un an ; a élu son Bureau comme suit : Mark Carvell (Royaume Uni), Garegin Chugaszyan (Arménie), Emir Powlakic (Bosnie-Herzégovine), Thomas Schneider (Suisse) et Bissera Zankova (Bulgarie), tous pour un premier mandat de deux ans (répartition hommes/femmes : 2 femmes (29%), 5 hommes (71%)) ; le CDMSI a également désigné Christina Lamprou (Grèce) rapporteur pour les questions d'égalité des sexes, ainsi que les membres qui le représenteront aux réunions d'autres comités directeurs.

*Débats thématiques du Comité des Ministres (décembre 2011, janvier et mars 2012)*

- s'est réjoui de la possibilité qui lui a été donnée de participer à ces débats ou d'y être représenté ;

- a marqué son accord pour travailler sur la sécurité des journalistes, demandant au Secrétariat de prendre les dispositions nécessaires pour un groupe de travail ou de rédaction informel dans le but de soumettre des propositions concrètes au Comité des Ministres ;  
- a convenu de porter une attention spéciale à l'apport d'experts intergouvernementaux dans la mise en œuvre de la Déclaration du Comité des ministres du 13 janvier 2010 en

- (i) répondant aux demandes d'information ou aux questionnaires qui pourront être adressés au Secrétariat ;
- (ii) encourageant les médias et les organisations professionnelles de journalistes et les organisations de la société civile qui participent aux travaux du CDMSI à fournir des informations pertinentes au Secrétariat ;
- (iii) invitant divers organes ou institutions du Conseil de l'Europe, dans le plein respect de leur indépendance, à aborder des problèmes liés à la liberté d'expression, à la liberté des médias et à la sécurité des journalistes, et à prendre une part active à une task force informelle inter-secrétariat pour contribuer à la mise en œuvre de la Déclaration ;

- a noté que le travail effectué par l'Observatoire européen de l'audiovisuel, en particulier l'analyse des textes adoptés par le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe dans le domaine de la liberté d'expression, répond, du moins en partie, à la demande du CM pour un *Recueil des normes du Conseil de l'Europe dans le domaine des médias, y compris en ce qui concerne les discours de haine*, et a convenu d'examiner plus profondément ce sujet lors de sa deuxième réunion en novembre 2012 ;

#### Stratégie du Conseil de l'Europe sur la gouvernance de l'internet –2012-2015

- a tenu un échange de vues sur le sujet avec l'Ambassadeur Thomas Hajnoczi (TC-INF) ;  
- a discuté de la Stratégie du Conseil de l'Europe sur la gouvernance de l'internet 2012-2015 avec les représentants des secrétariats de divers comités directeurs et secteurs de l'Organisation impliqués dans sa mise en œuvre (voir annexe II) ;  
- a marqué son accord à la proposition du coordinateur du secrétariat pour la société de l'information et la gouvernance d'internet (Lee Hibbard) de préparer un tableau qu'il soumettra au CDMSI à intervalles réguliers afin qu'il puisse suivre les évolutions concernant la Stratégie ; ce tableau servira de base au Comité pour suivre la mise en œuvre de la Stratégie, conformément à son mandat, et pour rendre compte au Comité des Ministres en conséquence ;

#### Futurs travaux du CDMSI

- a examiné son mandat et, outre ce qui concerne les droits des utilisateurs d'internet (voir plus haut), a décidé :

- (i) de discuter par échanges de courriels de propositions de suivi des instruments sur internet adoptés par le Comité des Ministres,
- (ii) d'envisager une action en ce qui concerne la circulation transfrontière du trafic d'Internet à la lumière de problèmes concrets et de scénarios que lui soumettront les membres, observateurs ou participants ;

- (iii) de finaliser une recommandation sur l'égalité des sexes et les médias préparée sous l'autorité du CDMC avec l'aide d'un groupe de rédaction informel ; a demandé que le Secrétariat prépare un squelette pour un instrument normatif et des informations de fond sur la dimension d'égalité des sexes dans la couverture médiatique des campagnes électorales;
- (iv) de suspendre le travail de suivi d'instruments spécifiques concernant les médias adoptés par le Comité des Ministres, mais de l'envisager à la lumière des soumissions qui pourront être faites par les délégations ainsi que dans le contexte de la prochaine conférence des ministres spécialisés,

- a pris note des activités prévues et en cours du Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (T-PD) ;
- a convenu de suspendre la question des droits voisins des organismes de radiodiffusion dans l'attente d'évolutions au sein de l'Union européenne et de l'OMPI,
- a décidé de suspendre le travail sur la recherche opportuniste de juridiction dans les cas de diffamation (« libel tourism ») dans l'attente d'une décision du Comité des Ministres sur le projet que lui a soumis le CDMC tout en soulignant l'importance de la question et le risque qu'elle pose pour la liberté d'expression et la liberté des médias ;

#### Coordination avec les institutions de l'Union européenne

- ont convenu qu'il est souhaitable pour une meilleure coordination de veiller à ce que les travaux du CDMSI proposés ou en cours soient examinés aussi tôt que possible ;

#### Projet de déclaration du Comité des Ministres sur les risques du suivi numérique et des autres technologies de surveillance pour les droits fondamentaux

- a examiné un projet de déclaration proposé par la Lettonie et, sous réserve de certaines modifications sur le texte, a décidé que les Etats membres consulteraient leurs autorités compétentes et soumettraient leurs commentaires au plus tard le 23 avril 2012 ; si un consensus est trouvé pour poursuivre le sujet, le texte sera alors soumis pour commentaires au Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (T-PD) et au Comité européen de coopération juridique (CDCJ), et éventuellement au Comité de la convention cybercriminalité (T-CY) et au Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) ; le CDMSI examinera ensuite les réponses apportées et, après une autre consultation, le projet pourra être soumis à l'adoption du Comité des Ministres ; faute d'un consensus par consultation électronique, le sujet pourrait être examiné de nouveau lors de la 2<sup>e</sup> réunion du CDMSI en novembre 2012 ;

#### 1ère Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables des médias et de la Société de l'information (Serbie, 2013)

- a marqué son accord pour que la conférence ait lieu après l'été 2012, a salué les documents de réflexion préparés par certaines délégations (Arménie, Autriche, France, Lettonie et Suisse) et a demandé au secrétariat de préparer les premiers projets de documents pour la conférence sur la base des discussions tenues ;

#### Autres informations

- de plus, a tenu des échanges de vues avec le secrétariat de l'ECRI, le bureau du Commissaire européen aux droits de l'homme, le greffe de la Cour européenne des droits de l'homme, ainsi qu'avec le Secrétariat du CDCJ et Mme Catherine Pozzo di Borgo, Vice-présidente du T-PD ;
- a organisé un atelier sur la gouvernance de l'internet animé par DIPLO Foundation (Jovan Kurbalija, Vladimir Radunovic, Alex Sceberras Trigona, ancien ministre des affaires étrangères de Malte).